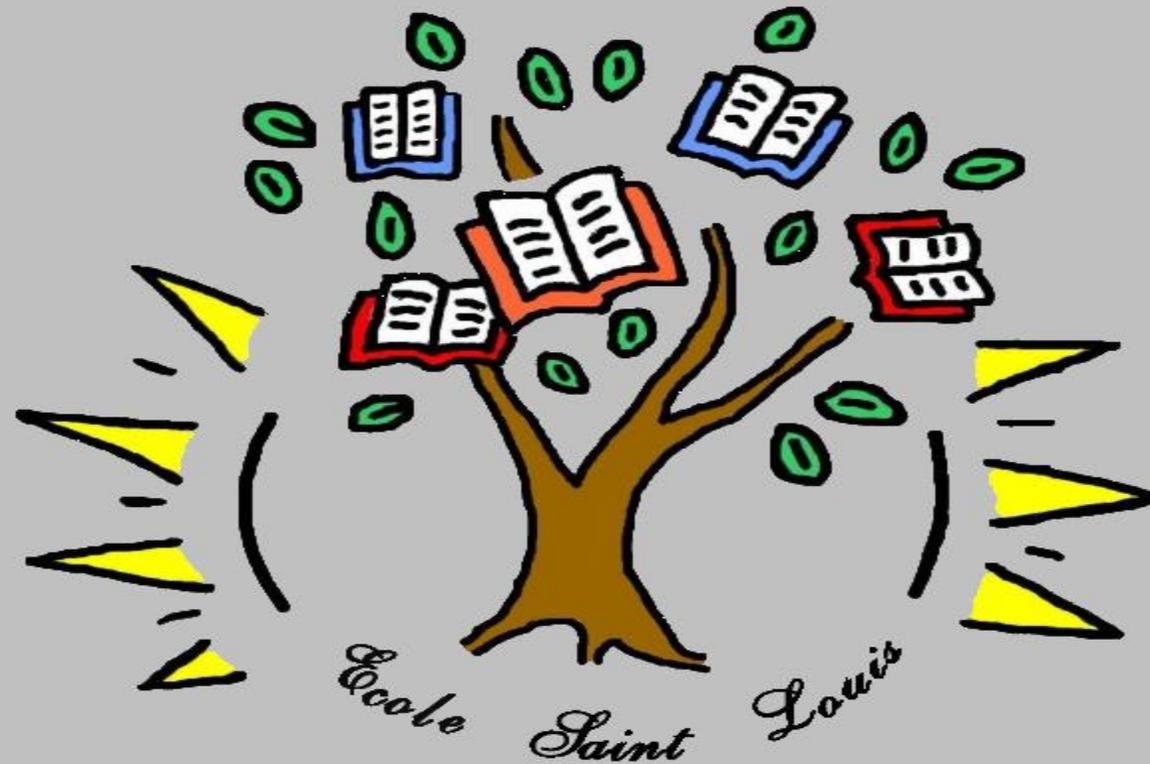


# Protocole de la reprise

du jeudi 14 mai au vendredi 29 mai 2020



Ecole Saint Louis  
8, rue des Rosiers  
85130 Saint Martin des Tilleuls



# Préambule

Les élèves sont accueillis sur la base du volontariat  
des familles.

Ce protocole ne supprime pas tous les risques,

Il les limite !



# Objectifs ?

L'organisationnel prend une place bien plus importante que le travail pédagogique qui risque de devenir un objectif bien plus lointain...

La priorité absolue :

la sécurité sanitaire des enfants et des personnels.

# Organisation

Les contraintes sanitaires ne nous permettent pas d'accueillir tous les élèves en même temps.

Donc, 2 types d'accueil ou d'accompagnement sont proposés :

- Des enfants en classe;
- Des enfants à leur domicile en continuité pédagogique.

Dans un premier temps,

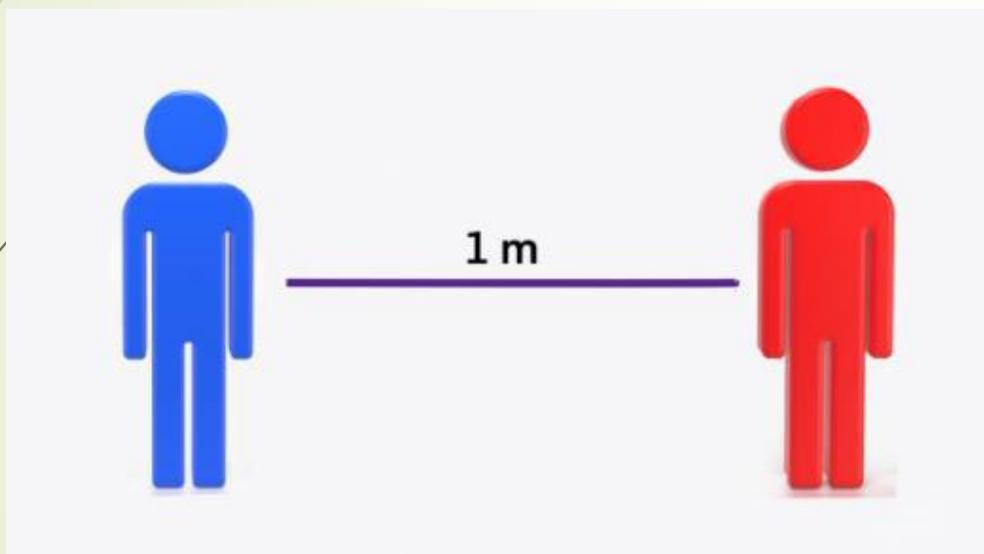
- ❑ Accueil des CP (Martine) , CE et CM par demi-groupes à partir du jeudi 14 mai : gr1 lundi/jeudi et gr 2 mardi/vendredi (voir listes nominatives plus loin).
- ❑ Accueil des CP (Sophie) le vendredi 15 mai, puis tous les jours de classe jusqu'au 29/05.



# Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

# Distanciation physique



- 15 élèves par classe maximum (14 en CE2/CM1 = classe de 48,6m<sup>2</sup>)
- L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

# Les gestes barrières

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

# Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
  - Avant et après chaque repas ;
  - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
  - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

# Le port du masque

## Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

## Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

# Limitation du brassage des élèves

## Arrivées en classe :

- CP (Sophie) → 8h50
- CP/CE1 (Martine) → 8h45
- CE2/CM1 → 8h40
- CM1/CM2 → 8 h 35

## Sortie :

- 12h05
- 12h00
- 11h55
- 11h50

## Après-midi :

- 13h35
- 13h30
- 13h25
- 13h20

## Soir

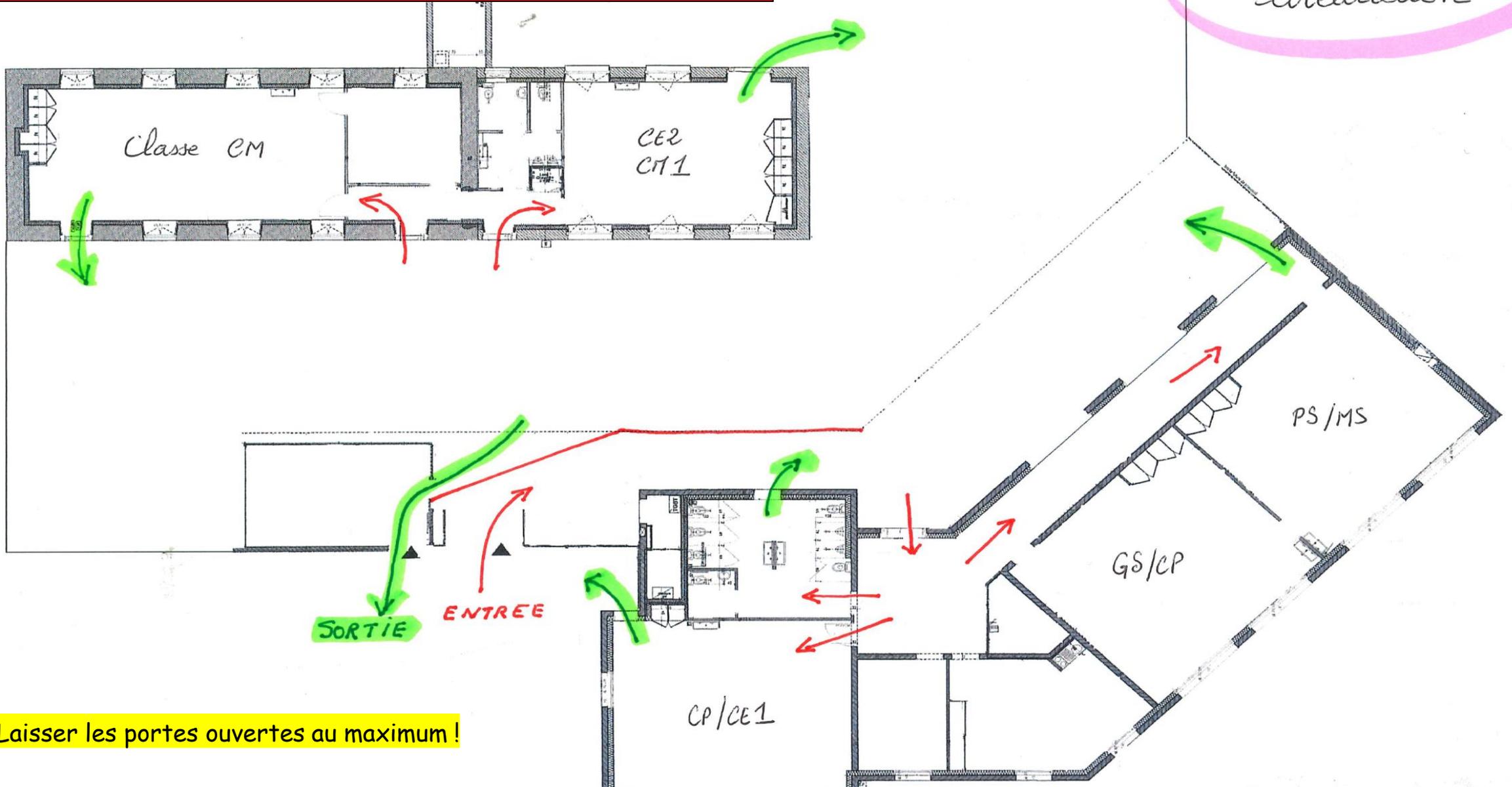
- 16h35
- 16h30
- 16h25
- 16h20

## Récréations

- ❑ Cm1/cm2 : 10h - 10h10 ; CP/CE1 : 10h10-10h20; CE2/Cm1 : 10h20-10h30 ; CP : 10h40-10h5
- ❑ Cm1/cm2 : 14h45 - 14h55 ; CP/CE1 : 14h55-15h05; CE2/Cm1 : 15h05-15h15 ; CP : 15h15-15h25

# Sens de circulation

Sens de circulation



Laisser les portes ouvertes au maximum !

# Nettoyage et désinfection

- ❑ Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum **une fois par jour** pour tous les espaces utilisés ou de passage, les chaises et les tables..
  
- ❑ Nettoyer et désinfecter **plusieurs fois par jour**, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
  - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
  - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs,...



# Accueil

- Abri vélo fermé : les vélos pourront toujours être déposés devant l'école.
- Une personne pour gérer le flux à l'entrée de l'école (solution hydroalcoolique à sa disposition).
- Accès aux bâtiments interdit à toute personne externe à l'école.
- Les enfants entrent directement dans leur classe.
- Ils se lavent les mains.

# Les récréations

- ▶ Port du masque pour les adultes
- ▶ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ▶ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ▶ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs.
- ▶ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ▶ Lavage des mains.

# En classe

- ❑ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves. Ceux-ci n'auront pas accès aux jeux, ni aux livres.
- ❑ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❑ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❑ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail

# Le matériel des enfants

- ❑ Chaque enfant vient avec sa propre bouteille d'eau;
- ❑ La tenue doit être adaptée aux activités physiques;
- ❑ Chaque jour, les enfants apportent le matériel individuel nécessaire pour le travail (crayons, cahiers, manuels...) et le rapportent à la maison le soir.
- ❑ Ils peuvent venir avec un jeu personnel et individuel : jeux de poche, non électronique...

# Calendrier

Les classes ont été partagées en deux : un groupe bleu, un groupe orange.

Ce calendrier fixe les jours d'accueil pour chacun des groupes.

Jeudi 14/05	Vendredi 15/05	Lundi 18/05	Mardi 19/05	Lundi 25/05	Mardi 26/05	Jeud 28/05	Vendredi 29/05
----------------	-------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	-------------------

# Le service d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

La liste des personnels concernés a ainsi été établie par le gouvernement :

- ❑ Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé.
- ❑ Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- ❑ Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- ❑ Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfetures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- ❑ Les services en charge de la protection de l'enfance : services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.
- ❑ Les travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
- ❑ Les personnels participant aux forces de sécurité intérieure (gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfetures indispensables à la gestion de la crise).
- ❑ Les postiers
- ❑ Les enseignants

**Il faut donc un double motif pour que les enfants soient accueillis :**

- ❑ **Motif 1 : l'un des parents doit relever de la liste précédente.**
- ❑ **Motif 2 : aucun autre mode de garde n'est possible.**

Si vous êtes dans l'obligation de bénéficier de cet accueil, merci de m'en informer !

# PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

## **Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

## **En cas de test positif :**

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.



## Pour finir ....

- ❑ Cette période très particulière n'empêchera pas votre enfant de poursuivre une scolarité normale les prochaines années.
- ❑ Nous sommes bien conscients que cette organisation ne contentera pas toutes les familles et nous en sommes sincèrement désolés.